

Académie de Versailles

Déclaration préalable CAPA 24/06/14

Le SNIES UNSA Éducation se félicite de l'abandon de la MISSE, Mission Interministérielle Santé - Social - Éducation, résultat de la mobilisation en intersyndicale des Infirmiers de l'Éducation Nationale mais également de la volonté de dialogue du Ministère ; C'est la DGESCO qui aura la charge exclusive de la gouvernance, du pilotage et de l'évaluation de cette politique ministérielle. Nous espérons maintenant une accélération significative des temps de concertation entre les organisations syndicales représentatives et les services du Ministère pour aboutir rapidement à la publication de nouveaux textes concernant nos statuts et missions à l'Éducation Nationale.

Nous espérons que dans le cadre de cette rénovation aboutira la mise en place d'un régime indemnitaire des personnels infirmiers logés qui demeurent les seuls personnels qui ne perçoivent aucune indemnité compensatrice.

Le SNIES UNSA éducation, comme en 2013, demande la levée de tous les avis défavorables pour ces opérations de mouvement 2014, par soucis d'équité, car certaines collègues se voient opposer un avis défavorable pour le mouvement intra mais aussi pour l'inter académique. Toutes les raisons qui motivent une demande doivent être prises en compte, sans hiérarchisation, le barème étant là pour classer les collègues. Nous insistons donc une nouvelle fois : pour le SNIES UNSA éducation, mieux vaut une collègue qui mute qu'une collègue mal dans son poste.

Lors du GT préparatoire au CTA englobant les moyens infirmiers, nous avons appris que les arrêtés de nomination sur les postes inter degré, étaient tous intitulés comme postes en établissement. Cette définition ne correspondant pas aux postes de nos collègues, le SNIES UNSA éducation demande à ce que ces libellés soient revus de manière urgente, afin d'éviter toute confusion et garantir la responsabilité de nos collègues sur ces postes, lorsqu'elles interviennent sur le premier degré. Nous exigeons également la plus grande transparence sur la définition de la liste des écoles rattachées à ces postes et demandons que toutes modifications des listes soient examinées en CTA. Nous profitons de cette occasion pour réaffirmer l'attachement du SNIES UNSA éducation aux postes inter-degrés, pour un suivi optimal de l'enfant de la maternelle jusqu'à la fin du collègue.

Enfin, nous attirons à nouveau l'attention de cette CAPA sur les situations de souffrance au travail, souhaitons notamment qu'une solution soit apportée à l'ensemble du personnel du lycée Turgot de Montmorency, qui alerte sur leurs difficiles conditions de travail. Une prévention des risques psycho sociaux ambitieuse et efficace doit être développée sur notre académie, afin de diminuer efficacement ces situations de souffrance au travail.

Isabelle PATTIO
Commissaire paritaire

Annie ROUTIER
Commissaire paritaire

Béatrice BOSCHER
Commissaire paritaire